



Préavis du Comité de Direction de l'AISE

Indemnisations pour la législature 2021-2026

Préavis N°08/2021

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil Intercommunal,

A. Indemnisation du Comité de Direction

Conformément aux dispositions de l'art. 14, alinéa 3 des statuts, il appartient au Conseil Intercommunal de fixer les indemnités des membres du Comité de Direction.

Le Comité de Direction de l'AISE propose de garder la même rémunération des membres du Comité de Direction pour la législature 2021-2026.

Rémunération - Législature 2021-2026

Vacations : CHF 45.00 par heure pour les membres du Comité de Direction.

B. Indemnisation des membres du bureau du Conseil Intercommunal

Il appartient au Conseil Intercommunal de l'AISE de fixer les indemnités de son bureau.

Le Comité de Direction de l'AISE propose de garder les mêmes indemnités pour la législature 2021-2026.

Rémunération - Législature 2021-2026

- *Présidence du Conseil Intercommunal : CHF 200.00 par séance.*
- *Vacations de la secrétaire : CHF 45.00 par heure.*
- *Vacations des commissions du Conseil Intercommunal : CHF 45.00 par heure.*
- *Jetons de présence des membres du Conseil Intercommunal : CHF 30.00 par séance.*

EN CONCLUSION

Ainsi délibéré par le Comité de Direction, dans sa séance du 27 septembre 2021, pour être soumis à l'approbation du Conseil Intercommunal :

- *vu le préavis N°08/2021,*
- *ouï les conclusions du rapport de la Commission de gestion et des finances,*
- *considérant que cet objet figure à l'ordre du jour.*

Il est demandé au Conseil Intercommunal :

- D'accepter les indemnisations pour la législature 2021-2026 telles que proposées dans le préavis N°08/2021.

Begnins, le 13 octobre 2021

Au nom Comité de Direction de l'AISE

La Présidente :



Claudine Vanat-Gachet

La secrétaire :



Vanessa Wicht

Au nom du Conseil Intercommunal de l'AISE

Le Président :

Antoine Nicolas

La Secrétaire :

Vanessa Wicht